

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 juin 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoît Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mai 2018
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mai 2018
  - 6.3 Faits saillants sur les états financiers au 31 décembre 2017
  - 6.4 Affectation des excédents de fonctionnements de 1 881 475 \$ de l'exercice de 2017 à des fins fiscales,

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

conformément à la politique de gestion portant sur l'utilisation du financement et la constitution de réserves financières

- 6.5 Octroi d'une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête nationale qui aura lieu dans le parc de la gorge le 23 juin prochain
- 6.6 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la Fête de la pêche qui a eu lieu le 9 juin dernier
- 6.7 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la 27<sup>e</sup> édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui s'est tenu le 6 juin dernier

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de mai 2018
- 7.2 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 44, rue Johnson
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour l'immeuble situé au 116, rue Wellington
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 64, rue Morgan
- 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour le commerce situé au 394, rue Saint-Jacques Sud
- 7.6 Autorisation à la modification du projet de construction pour la résidence située au 824, rue McAuley (lot 5 722 304)
- 7.7 Autorisation à la modification au projet de construction pour le commerce situé au 6, rue Morgan
- 7.8 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 79, rue Child
- 7.9 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 63, rue Gérin-Lajoie
- 7.10 Autorisation au projet d'enseigne pour la résidence située au 684, rue Merrill
- 7.11 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande du ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs (station piscicole de Baldwin-Coaticook) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Québec pour obtenir l'autorisation permettant la  
relocalisation d'une section d'un cours d'eau

**8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

8.1 Autorisation à la responsable des communications à déposer pour et au nom de la Ville de Coaticook une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité pour les projets de petite envergure du gouvernement du Canada pour l'installation d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture

**9. LOISIRS**

9.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la municipalité de Ste-Edwidge concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et autorisation de signature

9.2 Embauche de deux nouveaux animateurs des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2018

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

11.1 Entente entre la Ville de Coaticook et Immeuble Nathalie Laroche inc. visant à autoriser la Ville à installer des ancrages à même le mur de maçonnerie côté est du bâtiment situé au 29, rue Main Ouest et autorisation de signature

11.2 Programme d'aide à la voirie locale - RIRL-2017-644A  
Volet redressement des infrastructures routières locales

11.3 Programme d'aide à la voirie locale - RIRL-2017-644B  
Volet redressement des infrastructures routières locales

11.4 Promesse de servitude pour la construction d'une ligne électrique sur la propriété située sur le lot 3 310 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

11.5 Paiement à la compagnie Construction Longer inc. du décompte progressif numéro 2 au montant de 389 335,43 \$ taxes incluses, pour la construction du poste de distribution 120 kV

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

13.1 Regroupement des Offices municipaux d'habitation des municipalités de Compton, de Martinville et des villes de Coaticook ainsi que Waterville

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

14.1 Nomination du Comité Famille et mandat de voir à l'élaboration d'une politique familiale et des aînés et de son plan d'action 2019-2021

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.2 Rétrocession du lot 5 722 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Premier projet de résolution autorisant une demande visant à permettre l'usage « lieu de culte » sur la propriété située au 15, Route 141 (zones RM-913 et RA-912), déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 15.2 Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 2-10 (2018) Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics
- 15.3 Dépôt et présentation du projet de règlement portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

- 16.1 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à l'Association de soccer-football Coaticook Compton pour la tenue du 30<sup>e</sup> Tournoi des Frontières qui se tiendra du 10 au 12 août prochain
- 16.2 Réquisition numéro 2018-23 au montant de 40 165,12 \$ incluant les pneus, plus les taxes applicables, moins la subvention de 8 000 \$ pour un total de 38 177,26 \$, pour l'achat d'un véhicule électrique
- 16.3 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Madame Sara Després et Monsieur Kevin Mongeau et autorisation de signature

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**18-06-34565**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 18-06-34565**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18-06-34566

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018**

**RÉSOLUTION 18-06-34566**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2018 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2018 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. DÉLÉGATION**

Mme Estelle Riendeau : Demande est faite pour « télédiffuser » Foresta Lumina pour ceux qui ne peuvent y aller?

Monsieur le maire répond à la question.

M. Steve Roy : Demande d'avoir l'autorisation d'afficher ses activités-spectacles sur les panneaux numériques de la ville, possibilité d'avoir des exceptions sur les activités culturelles?

M. Frédérick Jubinville : Président du comité jeunesse, invitation à tous au Festijeune qui aura lieu le 14 juillet prochain.

**4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

- Comité jeunesse : présentation de son président : fête le 14 juillet prochain;
- Semaine de la maltraitance des aînés;
- Congrès des élus UMQ en mai dernier : délégation de quelques membres du conseil;
- Congrès Villages-relais dernièrement;
- Conférence de presse le 18 juillet prochain : Inauguration de notre site Village-relais;
- Tournoi de golf du maire : 10 500 \$ remis à des jeunes sportifs et même pour l'écriture d'un livre Lac Baldwin ;
- Les bernaches, de plus en plus un problème : une surpopulation en en devenir, nous demandons à notre population d'arrêter de les nourrir afin d'enrayer ce fléau, de la sensibilisation sera faite;
- Relai pour la vie : Une somme record 143 769 \$, merci aux bénévoles et participants, félicitation au comité organisateur;
- Début de Foresta Lumina, retour des touristes, prière de faire preuve d'indulgence et d'entraide pour bien les accueillir.

## **5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **5.1 VINCENT BROCHU**

Bonsoir Coaticook,

Premièrement :

Acti bus. Savez-vous qu'un abri bus, quasiment au centre-ville est là pour vous, tous près du Tim Horton. Il s'agit d'un endroit accueillant pour prendre votre café. En plus, vous pourriez faire un tour de ville en appréciant votre breuvage. Le transport interurbain fait une boucle complète en un peu plus de 30 minutes. Et c'est seulement deux dollars pour s'en prévaloir.

Second sujet :

La Ressourcerie des frontières

La Ressourcerie continue d'attirer plusieurs nouveaux clients, tant dans ses magasins qu'au dépôt. Au cours des 4 premiers mois de l'année 2018, elle a vendu plus de 60 000 articles soit 6 000 de plus qu'en 2017 pour la même période.

Depuis l'arrivée du beau temps, la Ressourcerie a enregistré des journées records au dépôt. Au retour de la dernière fin de semaine de ventes bric-à-brac à Coaticook, elle a reçu plus de 12,5 tonnes de matières directement au dépôt. C'est plus du double de l'ancien record des années précédentes!

Petit rappel aux citoyens : merci de bien respecter les heures d'ouverture du dépôt, soit du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 et le samedi de 8 h à midi.

Bien que la marchandise abonde, elle trouve son chemin de plus en plus rapidement en magasin, et de nombreux rabais hebdomadaires permettent aux citoyens d'en profiter. Les ventes tournantes sont affichées dans les magasins, sur le site web et sur la page Facebook de la Ressourcerie des Frontières.

Afin d'offrir une plus grande sélection d'articles à ses clients, la Ressourcerie fera l'ouverture officielle, samedi prochain le 16 juin 2018 dès 9 h 30, de son nouvel entrepôt au sous-sol du magasin de Magog. Pour souligner l'ouverture officielle, la Ressourcerie servira de la crème glacée de la laiterie Coaticook aux consommateurs qui visiteront l'entrepôt. Les clients pourront jouer à la roue de fortune et gagner des rabais allant de 15 à 70 %. Ils auront même 1 chance sur 20 de gagner la valeur totale de leurs achats! Ceci à Magog seulement, le samedi 16 juin.

Troisièmement :

La régie des déchets à compléter l'installation des équipements leur permettant de traiter les boues usées.

Merci !

### **5.2 SYLVIANE FERLAND**

Bibliothèque Françoise Maurice

L'heure du conte en pyjama avec Caroline aura lieu jeudi 14 juin à 18 h 30, pour les 4 à 7 ans. Profitez de la vente trottoir pour amener les enfants.

- Les enfants de 8 à 12 peuvent maintenant s'inscrire au club de lecture TD au comptoir de prêt ou au 819-849-4013 poste 103. Les

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

rencontres seront tous les mardis de 10 h à 11 h à compter du 3 juillet;

- L'heure du conte aura lieu à 10 h tous les vendredis du 6 juillet au 10 août;
- Les contes de la fontaine auront lieu tous les vendredis à 16 h à compter du 6 juillet. Nous recherchons des bénévoles pour lire aux enfants. Vous pouvez nous laisser vos coordonnées au 819-849-4013 poste 103 ou à emmanuelle.dupuis@usherbrooke.ca;
- Le club de Scrabble fait relâche pour l'été, les deux dernières rencontres ont lieu cette semaine, mardi 12 et jeudi 14 juin.

### Musée

Collection Bolduc : Métiers d'autrefois

20 mai 2018 au 27 janvier 2019

ICARA avec Marcel Alarie du 10 juin au 8 juillet 2018

Icara présente une rétrospective de la production de l'artiste sculpteur Marcel Alarie illustrant l'évolution de son expression et de sa technique.

Traditions et continuité avec Sophie Roy

Du 10 juin au 8 juillet 2018

Tout en s'interrogeant sur la nature et le sens de la tradition, l'artiste Sophie Roy veut démontrer qu'elle n'est pas statique, mais plutôt dynamique, et que le passé et la contemporanéité peuvent très bien créer une symbiose.

Le salon des artistes locaux et régionaux (6e édition)

Du 15 juillet au 2 septembre 2018

Une biennale qui regroupe de talentueux artistes de la localité et des Cantons-de-l'Est.

Toujours au Musée

Juillet et août Thé et Scone sur la véranda

Judi et vendredi de 13 h à 19 h ainsi que samedi de 13 h à 17 h

Tarifs Adulte : 14 \$

Aîné : 12 \$

Pavillon des arts

Programmation estivale

Mario Jean – Complet – samedi 16 juin à 20 h

Les culs-de-sac – vendredi 20 juillet 20 h

Groupe imaginatif qui manie depuis 2008 les ambiances et les styles à la manière des musiciens de rue, Les culs-de-sac vous propose un street folk francophone aux textes inspirants et aux phrasés accrocheurs sur une musique enivrante, chaleureuse et festive!

Mathieu Cyr – samedi 21 juillet et le 28 juillet 20 h – hors forfait Mathieu Cyr, c'est l'gars qui parle de sujets sérieux sans se prendre au sérieux ou de sujets stupides sans être stupide. C'est...

30 juin, 6 juillet toujours au Pacc

Luc Paradis, Ghislain Caron, Marc Jean-Marie, Guy Drolet, Robert Huberdeau et Judith Ladouceur, en spectacle

Les profits seront versés à la fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook.

Harmonie - spectacles de juin 2018 au parc Chartier si en cas de pluie au Pavillon des arts

Artiste en résidence Mme Patricia David jusqu'en juillet

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Lancement saison touristique mercredi à 17 h.au centre Rozynski

Assemblée générale : corporation de développement communautaire, Un bref retour

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous citoyens, citoyennes....

En fin de semaine dernière se déroulait la 3e édition du tournoi de balles des entreprises organisé par les responsables du baseball mineur. Ce fut encore cette année, une réussite. Le beau temps était de la partie en plus des 16 équipes inscrites. Le tournoi s'est joué sur 2 classes différentes soit le A et le B. Dans la catégorie B c'est Waterville TG qui a remporté les grands honneurs sur l'équipe de Raymond, Chabot, Grant, Thorton. Dans la catégorie A, c'est l'entreprise de la Rive Sud qui est sortie vainqueur face au Rona de Magog.

Ce fut un succès sur toute la ligne grâce aux bénévoles impliqués, grâce au comité organisateur et aussi grâce à toutes les équipes qui y participaient de façon conviviale...Merci à vous tous, mais aussi mes sincères félicitations. De plus, une petite information concernant le défi triple jeux du baseball mineur qui devait avoir lieu le 25 mai dernier, celui-ci a été reporté au dimanche 16 juin prochain, toujours au stade Julien Morin et ce, en collaboration avec le Rocket South Shore.

Tout en continuant de parler baseball, pour ceux qui cherchent ou se demandent c'est quoi l'horaire des joutes de nos Big Bill et de nos Rocket ? Et bien, je vous invite à naviguer sur le site [coaticook.lbmq.ca](http://coaticook.lbmq.ca) pour le Big Bill et naviguer sur le site [rocketcoaticook.ca](http://rocketcoaticook.ca) pour le Rocket. Vous y trouverez facilement l'horaire complet de leur saison 2018. Vendredi prochain le 15 juin, le BigBill jouera à 20 h et le samedi 16 juin, le Rocket jouera à 16 h, et ce, au stade Julien Morin. Venez encourager nos équipes locales qui nous donnent de très bons spectacles.

Pour continuer, il nous fait grand plaisir de vous informer que l'Association Tennis Coaticook sera l'hôte de la Tournée Sports Experts pour une 4<sup>e</sup> année consécutive à Coaticook samedi, le 16 juin de 13 h 30 à 16h au parc Shurtleff. D'excellents animateurs/entraîneurs certifiés par Tennis Québec nous offriront une session très divertissante de tennis !

Cette activité offerte gratuitement est ouverte à toutes et à tous, que vous soyez d'un niveau débutant ou plus avancé, enfant, adolescent ou adulte. Au programme, trucs, conseils techniques, jeux, concours d'habiletés, essaient de nouveaux modèles de raquettes et de nombreux prix de présence. Pour s'inscrire, veuillez svp communiquer votre prénom et votre nom par courriel à [tenniscoaticook@gmail.com](mailto:tenniscoaticook@gmail.com) d'ici vendredi le 15 juin. Bien que cet événement soit gratuit et qu'il n'y ait aucune limite d'inscriptions, cette information contribuera à mettre en oeuvre la meilleure organisation possible. De plus, vous devriez y voir les 2 nouveaux terrains sur gazon synthétique.

Les loisirs d'été commenceront leurs activités très bientôt, et oui, l'année scolaire qui s'achève. Je vous avais déjà nommé tous les animateurs le mois dernier, mais, avec une hausse d'inscriptions par rapport à l'an dernier, 2 nouveaux animateurs ont été engagés dernièrement...soit Léanne Létourneau et Isabelle-Anne Nadon qui rejoindront l'équipe des loisirs d'été. Ces jeunes tout comme la population peuvent désormais profiter des nouveaux modules de jeu, conformement aux normes requises, installées



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

dernièrement au parc Laurence. Je peux vous dire qu'ils sont déjà populaires.

Je vous informe aussi que la piscine municipale ouvrira ses portes le jeudi 21 juin prochain. Nos sauveteurs seront là pour vous accueillir et voir à la sécurité de tous.

Pour terminer, n'oubliez pas que le dimanche 5 août, le demi-marathon sera sur la ligne de départ pour sa 5e édition. Si vous avez le goût du dépassement de soi, pour les inscriptions et tous les détails, vous n'avez qu'à naviguer sur le site Internet, [demimarathoncoaticook.com](http://demimarathoncoaticook.com) et vous y trouvez toutes les informations nécessaires. On vous y attend en grand nombre.

C'est tout pour moi M. Le Maire

#### 5.4 DENIS HÉBERT

Voici les derniers développements dans mes différents dossiers.

##### Voirie rurale

Dans les dernières semaines, les routes rurales ont eu droit à une cure de beauté printanière. Le grattage et le rechargement sont terminés et c'est maintenant le temps d'appliquer l'abat-poussière. Il y a eu asphaltage et réparation de bosses dans le rang 9. Malgré tous les travaux qui ont été faits pour rendre nos routes sécuritaires, je vous invite à être prudent sur les routes de campagnes, car avec la venue de la saison estivale, il y a beaucoup de machinerie agricole qui circule et il faut être patient et respectueux envers les autres usagers de la route.

##### Parc découverte Nature de Baldwin et Parc de la gorge de Coaticook

Samedi dernier se déroulait la Fête de la pêche au parc Découverte Nature. Plus de 600 personnes se sont déplacées pour cette journée remplie d'activités pour la famille. C'est 50 permis et 50 cannes à pêche qui ont été distribués gratuitement par des bénévoles du club Lions.

Au parc de la Gorge, la saison de Foresta Lumina qui devait débiter le 15 juin a devancé pour le 8 juin, car tout était en place pour recevoir les visiteurs. Il y a même eu une représentation pour un groupe de plus de 200 personnes de la Colombie-Britannique le 6 juin. Les nouveautés 2018 seront à la vue de tous à compter du 22 juin prochain.

Le 23 juin aura lieu la Fête nationale au Parc de la Gorge. Voici un bref aperçu de la programmation : de 16 h à 20 h, il y a le village de la famille, tours en calèche vers la ferme, tours de poneys, jeux gonflables, BBQ à saveurs locales et maquillages. Il y aura aussi un spectacle de l'Harmonie de Coaticook de 17 h à 18 h, cours de danse country à 18 h. À 20 h c'est Lee-Anne Viens qui sera en spectacle avec ses musiciens. Il y aura par la suite une présentation patriotique et nos célèbres feux d'artifice. À 22 h ce sera le spectacle du groupe Bodh'aktan. Ce groupe a un répertoire aux influences de rock, de musiques celtiques et de folklore irlandais. Ils sauront nous mettre de bonne humeur.

##### Ferme du CIARC

De ce côté, je tiens à souligner que nous avons une excellente équipe en place pour diriger la ferme tant du côté de la direction générale que du personnel dans l'étable. Merci de votre implication !

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Expo de la Vallée

Le comité organisateur est présentement au travail pour finaliser la programmation de l'Expo. L'édition 2018 aura lieu du 2 au 5 août prochain.

Aujourd'hui le 11 juin c'est la Journée mondiale de l'agriculture. L'agriculture est la plus importante activité de l'humanité.

Merci !

5.5 GAÉTAN LABELLE

Bonsoir chers(es) citoyens(nes),

Voici le compte rendu du mois de juin :

- Vente trottoir au centre-ville les 14 et 15 juin, animations et lancement de la programmation de la radio, également spectacle de l'Harmonie de Coaticook;
- Fête de la magie au centre-ville et à La Frontalière les 24 et 25 août prochain, venez en grand nombre!;
- Rencontre au Musée Beaulne de la Fédération communautaire de l'Estrie pour l'intégration des nouveaux arrivants;
- Office municipale de l'habitation, fusion des organismes de la région;
- Poste 120 kV, suivi des travaux.

Merci à tous !

5.6 GUY JUBINVILLE

Merci monsieur le maire

Je vais commencer avec la construction à Coaticook pour le mois de mai 2018, deux nouvelles constructions résidentielles, 5 agrandissements, 39 rénovations, 2 rénovations institutionnelles, 1 rénovation commerciale, cela fait une augmentation 800 000 \$ par rapport à 2 021 000 \$ en 2017!

J'ai assisté à l'assemblée générale annuelle du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook et il jouisse d'un rapport financier positif ainsi qu'une administration transparente, ils sont fiers de leur bilan. Le CAB ont des employées et des bénévoles exemplaires qui travaillent avec cœur et en plus ils ont reçu 3 distinctions, prix porteur d'espoir 2017, prix hommage bénévolat Québec catégorie organismes et un certificat hommage catégorie commerce et services. Je les remercie pour leur implication dans la communauté, si vous citoyens avez un peu de temps à donner contacter le CAB ils ont toujours besoin de bénévoles et peuvent s'adapter à votre horaire. BRAVO pour vos 30 ans d'existence.

Je veux faire un petit rappel sur un sujet très important pour tous. Les animaux dans nos parcs et espaces verts. Nous vous demandons d'être propre et de ramassés les excréments ou toute autre trace de votre passage avec votre animal, je vous remercie de votre respect autrui et votre compréhension.

Pour finir faire attention au feu à ciel ouvert, aux feux d'artifice. Aussi attention à vous durant les vacances qui arrivent à grands pas et pensée à notre région et au Québec pour vos vacances.

Merci !

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**6. FINANCES**

**18-06-34567**

**6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2018**

**RÉSOLUTION 18-06-34567**

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mai 2018 au montant total de 3 517 035,57 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mai 2018 comme suit :

- Fonds administration :	2 596 584,15 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	920 451,42 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MAI 2018**

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mai 2018.

**6.3 FAITS SAILLANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Faits saillants sur les états financiers au 31 décembre 2017.

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2018, je fais rapport aux Coaticookois et Coaticookoises des faits saillants du rapport financier. Tel que vérifié par la société comptable Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L.

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un excédent municipal de 1 881 47 \$, résultant de recettes municipales se chiffrant à 23 049 829 \$, comparativement aux dépenses et affectations municipales de 21 168 354 \$.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Réalisations 2017

Sur les charges totales de 23 millions, 1,5 M \$ constituent des investissements à long terme et un peu plus de 12 M \$ constituent des frais pour des obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC et sécurité incendie : 1 054 853 \$
- Salaires des employés et des élues : 3,6 M \$
- Gestion de la dette et fonds de roulement : 1 105 446 \$
- Achat d'électricité pour Hydro-Coaticook : 6 608 232 \$

En 2017, la municipalité a effectuées du rechargement de chemin rural pour 450 000 \$. Le pavage des routes asphaltées du secteur urbain et rural se chiffre quant à lui à 530 321 \$.

La reconstruction en partie du Rang 9 sur 2,1 km pour un peu plus de 1 M \$ et de la rue Desrosiers pour près de 150 000 \$. Ajout d'un bâtiment de services à la plage du lac Lyster au coût 176 343 \$.

De l'excédent de 1,8 M, la moitié soit près de 900 000 \$ serviront au remboursement d'emprunt de la Ville et un peu plus de 400 000 \$ pour des projets spéciaux futurs et le reste un peu plus de 400 000 \$ dans les surplus libres.

En conclusion, le rapport financier 2017 démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

**18-06-34568**

6.4 AFFECTATION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENTS DE 1 881 475 \$ DE L'EXERCICE DE 2017 À DES FINS FISCALES, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION PORTANT SUR L'UTILISATION DU FINANCEMENT ET LA CONSTITUTION DE RÉSERVES FINANCIÈRES

**RÉSOLUTION 18-06-34568**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une politique ayant pour mission d'établir un processus de planification financière à long terme de la Ville visant à fixer des indicateurs cibles concernant l'endettement, le service de dette, le recours au fonds de roulement ainsi que la constitution d'excédents accumulés réservés et libres;

CONSIDÉRANT que cette politique permettra notamment de :

- Fixer les limites raisonnables d'endettement et de service de dette et orienter les pratiques entourant les activités de financement pour favoriser une gestion financière saine;
- Optimiser l'utilisation des ressources financières tout en respectant le principe d'équité intergénérationnelle;
- Conserver une flexibilité financière et contrôler les risques;
- Conserver une capacité d'assumer les dépenses d'immobilisation récurrentes à même les revenus généraux;
- Maintenir la capacité de la Ville d'offrir des services de qualité à ses citoyens;
- Maintenir une fiscalité attractive et avantageusement concurrentielle.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a un montant de 1 881 475 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2017;

CONSIDÉRANT que l'excédent de 1 881 475 \$ doit être diminué des excédents d'Hydro Coaticook découlant d'un programme d'écrêtage;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'excédent du programme d'écrêtage d'Hydro-Québec a généré 111 036 \$ en 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'affecter l'excédent net de 1 770 439 \$ de la façon suivante:

- 25 % des excédents de fonctionnements ne seront pas affectés afin de maintenir un surplus libre;
- 50 % des excédents de fonctionnements au remboursement anticipé de la dette à long terme;
- 111 036 \$ du programme d'écrêtage excédents de fonctionnements au remboursement anticipé de la dette à long terme; ET
- 25 % à la création ou à l'augmentation d'un excédent réservé déterminé par le conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34569**

6.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 7 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE QUI AURA LIEU DANS LE PARC DE LA GORGE LE 23 JUIN PROCHAIN

**RÉSOLUTION 18-06-34569**

CONSIDÉRANT que la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook est l'organisateur de la prochaine Fête nationale à Coaticook et qu'elle a présenté à la Ville une demande d'aide financière à cet effet;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au montant de 7 000 \$ à la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook pour l'organisation et la tenue de la Fête nationale qui aura lieu dans le parc de la gorge le 23 juin dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34570**

6.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE QUI A EU LIEU LE 9 JUIN DERNIER

**RÉSOLUTION 18-06-34570**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la Fête de la pêche qui a eu lieu le 9 juin dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34571**

6.7 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA 27E ÉDITION DE LA CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK QUI S'EST TENU LE 6 JUIN DERNIER

**RÉSOLUTION 18-06-34571**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la 27<sup>e</sup> édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la 27<sup>e</sup> édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui s'est tenu le 6 juin dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2018

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mai 2018 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**18-06-34572**

7.2 REFUS DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 44, RUE JOHNSON

**RÉSOLUTION 18-06-34572**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 44, rue Johnson et désignée comme étant le lot numéro 3 311 527 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une deuxième entrée à la résidence;

CONSIDÉRANT que le projet pour l'ajout de cases de stationnement pourrait être réalisé sur la propriété dans la cour arrière;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet gîte du passant pourra être réalisé en tenant compte des espaces disponibles conformément à la réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 44, rue Johnson et désignée comme étant le lot numéro 3 311 527 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook tel qu'il est recommandée par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 30 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34573**

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 116, RUE WELLINGTON

**RÉSOLUTION 18-06-34573**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 116, rue Wellington et désigné comme étant le lot numéro 3 311 645 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une enseigne de type numérique en remplacement de l'enseigne de type babillard;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 116, rue Wellington et désigné comme étant le lot numéro 3 311 645 du

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une enseigne de type numérique en remplacement de l'enseigne de type babillard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34574**

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 64, RUE MORGAN

**RÉSOLUTION 18-06-34574**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 64, rue Morgan et désignée comme étant le lot numéro 3 309 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la somme des marges de recul latérales à 5,22 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 64, rue Morgan et désignée comme étant le lot numéro 3 309 743 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la somme des marges latérales à 5,22 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34575**

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 394, RUE SAINT-JACQUES SUD



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 18-06-34575**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour le commerce situé au 394, rue Saint-Jacques Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 311 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une enseigne pour un usage complémentaire à la résidence d'une hauteur de 1,82 mètre et d'une superficie de 0,87 mètre<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour le commerce situé au 394, rue Saint-Jacques Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 311 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une enseigne pour un usage complémentaire à la résidence d'une hauteur de 1,82 mètre et d'une superficie de 0,87 mètre<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34576**

7.6 AUTORISATION À LA MODIFICATION DU PROJET DE CONSTRUCTION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 824, RUE MCAULEY (LOT 5 722 304)

**RÉSOLUTION 18-06-34576**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la modification du projet de construction pour la résidence située au 824, rue McAuley;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RA-319;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la modification du projet de construction pour la résidence située au 824, rue McAuley et désigné comme étant le lot numéro 5 722 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mai 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34577**

7.7 AUTORISATION À LA MODIFICATION AU PROJET DE CONSTRUCTION POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 6, RUE MORGAN

**RÉSOLUTION 18-06-34577**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la modification au projet de construction pour leur entrepôt pour le commerce situé au 6, rue Morgan;

CONSIDÉRANT que le projet consistait à une tôle prépeinte de couleur bleue identique à la couleur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la nouvelle tôle sera blanc dû au prix;

CONSIDÉRANT que la tôle blanche peut être peinte;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la modification au projet de construction pour le commerce situé au 6, rue Morgan, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mai 2018 avec la condition que la nouvelle tôle blanche soit peinte en bleu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34578**

7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 79, RUE CHILD

**RÉSOLUTION 18-06-34578**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 79, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation consiste à remplacer des fenêtres;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 79, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mai 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34579**

7.9 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 63, RUE GÉRIN-LAJOIE

**RÉSOLUTION 18-06-34579**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la rénovation de la résidence située au 63, rue Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone patrimoniale CV-428 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 63, rue Gérin-Lajoie, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mai 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34580**

7.10 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 684, RUE MERRILL

**RÉSOLUTION 18-06-34580**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne à un usage complémentaire à la résidence;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 28 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne à un usage complémentaire à la résidence située au 684, rue Merrill, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 28 mai 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 18-06-34581**      7.11    RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DE PARCS (STATION PISCICOLE DE BALDWIN-COATICOOK) AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR OBTENIR L'AUTORISATION PERMETTANT LA RELOCALISATION D'UNE SECTION D'UN COURS D'EAU

**RÉSOLUTION 18-06-34581**

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de modernisation de la station piscicole gouvernementale de Baldwin-Coaticook, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs désire soumettre à la Ville un projet de relocalisation d'un cours d'eau sur le lot 2 935 311 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que selon le ministère, la relocalisation de ce cours d'eau est essentiel et préalable à la réalisation du projet d'agrandissement de la station piscicole;

CONSIDÉRANT que le projet de relocalisation comporte un volet de mise en valeur d'un habitat aquatique favorisant la biodiversité locale;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet.

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook à appuyer par la résolution CM2018-05-131 la demande le 16 mai dernier suite à une recommandation du comité de gestion de l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de recommander la demande auprès de la Commission de protection agricole du Québec pour permettre la relocalisation d'un cours d'eau sur le lot 2 935 311 du cadastre du Québec circonscription foncière de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.      COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 18-06-34582**      8.1    AUTORISATION À LA RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS À DÉPOSER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PROJETS DE PETITE ENVERGURE DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR L'INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 18-06-34582**

CONSIDÉRANT l'existence du Fonds pour l'accessibilité pour les projets de petite envergure du gouvernement du Canada qui vise à financer les coûts en immobilisation de travaux de construction, de rénovation et/ou de réaménagement dans les milieux de travail et les collectivités, ainsi que la mise en place de technologies d'accessibilité dans :

- Volet Accessibilité en milieu de travail : les installations où les personnes handicapées travaillent ou pourraient travailler à l'avenir;
- Volet Accessibilité dans les collectivités : les espaces communautaires où des programmes et/ou des services sont ou seront offerts aux personnes handicapées.

CONSIDÉRANT que le programme à objectif de la composante des projets de petite envergure du Fonds pour l'accessibilité consiste à accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées dans les collectivités et les milieux de travail au Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- D'autoriser la responsable des communications à déposer pour et au nom de la Ville de Coaticook une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité pour les projets de petite envergure du gouvernement du Canada pour l'installation d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture; ET
- De confirmer que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. LOISIRS**

**18-06-34583**

9.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MUNICIPALITÉ DE STE-EDWIDGE CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 18-06-34583**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine avec la municipalité de Ste-Edwidge;

CONSIDÉRANT que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de signer l'entente avec la municipalité de Ste-Edwidge concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et d'autoriser la greffière à signer l'entente à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 18-06-34584**      9.2      EMBAUCHE DE DEUX NOUVEAUX ANIMATEURS DES LOISIRS D'ÉTÉ DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA SAISON ESTIVALE 2018

**RÉSOLUTION 18-06-34584**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aura besoin d'employés pour les Loisirs d'été de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité a retenu les personnes nommées ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'engager deux nouveaux animateurs des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2018 selon des conditions de travail proposées par le comité sport loisirs :

- Léane Létourneau
- Isabelle-Anne Nadon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.      DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11.      SERVICES EXTÉRIEURS**

- 18-06-34585**      11.1      ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET IMMEUBLE NATHALIE LAROCHE INC. VISANT À AUTORISER LA VILLE À INSTALLER DES ANCRAGES À MÊME LE MUR DE MAÇONNERIE CÔTÉ EST DU BÂTIMENT SITUÉ AU 29, RUE MAIN OUEST ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 18-06-34585**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend opérer un spectacle nocturne, son et lumière, au centre-ville afin d'améliorer l'offre touristique en lien avec l'activité nocturne au parc de la gorge, et ainsi promouvoir l'activité des commerces du centre-ville;

CONSIDÉRANT que le bâtiment, propriété d'Immeuble Nathalie Laroche Inc., situé au 29, rue Main Ouest à Coaticook a été choisi comme lieu de projection du spectacle;

CONSIDÉRANT que Immeuble Nathalie Laroche Inc. permettra également à la Ville de faire installer des ancrages à même le mur de maçonnerie côté est du bâtiment, et que ces ancrages serviront à fixer pendant les saisons de projection, un filet servant d'écran;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, visant à autoriser la Ville à installer des ancrages à même le mur de maçonnerie côté est du bâtiment situé au 29, rue Main Ouest en lien avec spectacle nocturne, son et lumière, au centre-ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34586**

11.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - RIRL-2017-644A  
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES  
LOCALES

**RÉSOLUTION 18-06-34586**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application du volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Coaticook a obtenu un avis favorable du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL et PAVL;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et que la Ville de Coaticook confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34587**

11.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - RIRL-2017-644B  
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES  
LOCALES

**RÉSOLUTION 18-06-34587**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application du volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Coaticook a obtenu un avis favorable du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL et PAVL;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et que la Ville de Coaticook confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34588**

11.4 PROMESSE DE SERVITUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 3 310 242 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 18-06-34588**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend effectuer des travaux préliminaires ainsi que tous les autres travaux relatifs à une servitude pour la construction d'une ligne électrique sur la propriété située sur le lot 3 310 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu que la Ville assumera les responsabilités normales relatives aux travaux;

CONSIDÉRANT que le Club de golf s'engage à consentir une servitude pour la construction d'une ligne électrique sur la propriété située sur le lot 3 310 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une promesse de servitude, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- D'autoriser la greffière à signer la promesse de servitude pour les travaux préliminaires ainsi que tous les autres travaux relatifs à une servitude pour la construction d'une ligne électrique sur la propriété située sur le lot 3 310 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;
- De mandater le notaire Luc Custeau à agir à titre de notaire instrumentant;
- De mandater l'arpenteur géomètre à réaliser la description technique de ladite servitude en vue de l'acte notarié; Et
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'acte de servitude à intervenir entre les parties en lien avec la zone de passage de la future ligne électrique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34589**

11.5 PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION LONGER INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 389 335,43 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE DISTRIBUTION 120 KV

**RÉSOLUTION 18-06-34589**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Construction Longer inc. pour la construction du poste de distribution 120 kV exécutés jusqu'au 25 mai 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima + de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 389 335,43 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Construction Longer inc. pour la construction du poste de distribution 120 kV et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-188 (2016).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-06-34590**      13.1    REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS DE COMPTON, DE MARTINVILLE ET DES VILLES DE COATICOOK AINSI QUE WATERVILLE

**RÉSOLUTION 18-06-34590**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Coaticook, l'Office municipal d'habitation de Compton, l'Office municipal d'habitation de Martinville et l'Office municipal d'habitation de Waterville ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Coaticook et de Waterville et des municipalités de Compton et de Martinville un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement ;

CONSIDÉRANT qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Coaticook, de l'Office municipal d'habitation de Compton, de l'Office municipal d'habitation de Martinville et de l'Office municipal d'habitation de Waterville suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement; ET

De désigner le conseiller, monsieur Gaétan Labelle à titre de représentant pour la Ville de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.    ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 18-06-34591**      14.1    MANDAT AU COMITÉ FAMILLE DE VOIR À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS MUNICIPALE ET DE SON PLAN D'ACTION 2019-2021 ET NOMINATION DE SES MEMBRES

**RÉSOLUTION 18-06-34591**

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 17-07-34176, la Ville de Coaticook a confirmé à la MRC de Coaticook qu'elle souhaitait renouveler sa politique familiale et des aînés et lui confiait par la même occasion la coordination;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de mandater le Comité Famille et des aînés de [municipalité] pour agir en tant que comité de pilotage et ayant notamment pour mandat de :

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Voir à l'élaboration d'une politique familiale et des aînés municipale et de son plan d'action (2019-2021) ;

ET

De nommer les membres de ce comité qui sont les suivants :

- Simon Madore, maire
- Vincent Brochu, à titre d'élu responsable du comité
- Réjean Gilbert
- Luc Larouche
- Marie-Claude David
- Vicky Désorcy
- Claudy Bellefeuille
- Nancy Couture
- Antoine Plouffe
- Sandy Côté
- Philippe Limoges
- Steve Proulx.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34592**

14.2 RÉTROCESSION DU LOT 5 722 313 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 18-06-34592**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook a vendu le lot 5 722 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle le tout conformément à sa résolution 17-07-34177;

CONSIDÉRANT qu'un acte notarié a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro 23 410 734;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain était de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables, soit un montant approximatif de 39 960,98 \$ ;

CONSIDÉRANT que le terrain doit être rétrocédé suite à la demande des acheteurs;

COINSIDÉRANT que la promesse d'achat intervenue entre les parties permet la rétrocession dudit lot au prix payé par l'offrant et que dans une telle alternative, les honoraires professionnels et les frais relatifs à la rétrocession de l'immeuble soient à la charge du propriétaire et que toutes les améliorations faites au terrain appartiennent comme autres dommages liquidés à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'accepter la rétrocession du lot 5 722 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook de madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle pour un montant de 39 960,98 \$

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite résolution au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de rétrocession à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

**18-06-34593**

15.1 PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DEMANDE VISANT À PERMETTRE L'USAGE « LIEU DE CULTE » SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 15, ROUTE 141 (ZONES RM-913 ET RA-912), DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**RÉSOLUTION 18-06-34593**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets entraînant un changement d'occupation dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre l'usage « lieu de culte » dans un local situé au 15, Route 141 (emplacement constitué des lots 5 785 902 et 5 785 905, chevauchant les zones RM-913 et RA-912);

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, la demande est conforme aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI notamment parce que le projet n'occasionnera pas d'inconvénients supplémentaires au voisinage et que l'espace de stationnement est suffisant pour répondre aux besoins de l'usage projeté;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre l'usage « lieu de culte » dans un local du bâtiment situé au 15, Route 141 (propriété constituée des lots 5 785 902 et 5 785 905), déposé dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ; ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 9 juillet 2018, à 19 h 15 dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2-10 (2018) RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Celui-ci a pour objet d'établir les modalités entourant la publication et l'affichage des avis publics sur Internet.

Afin de préciser la portée du règlement numéro 2-10 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**15.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Dépôt et présentation du projet de règlement portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus

Celui-ci a pour objet de présenter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Coaticook.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent règlement numéro 2-9 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**18-06-34594**

**16.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL COATICOOK COMPTON POUR LA TENUE DU 30<sup>E</sup> TOURNOI DES FRONTIÈRES QUI SE TIENDRA DU 10 AU 12 AOÛT PROCHAIN**

**RÉSOLUTION 18-06-34594**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de Soccer-football Coaticook Compton et la Maison des jeunes de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la tenue du 30<sup>e</sup> Tournoi des Frontières;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'Association de Soccer-football Coaticook Compton pour la tenue du 30<sup>e</sup> Tournoi des Frontières qui se tiendra du 10 au 12 août prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34595**

16.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-23 AU MONTANT DE 40 165,12 \$ INCLUANT LES PNEUS, PLUS LES TAXES APPLICABLES, MOINS LA SUBVENTION DE 8 000 \$ POUR UN TOTAL DE 38 177,26 \$, POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

**RÉSOLUTION 18-06-34595**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'un véhicule électrique pour le directeur des services extérieurs;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion de politique contractuelle, soit celle de la compagnie Nissan Sherbrooke au montant de 40 165,12 \$ incluant les pneus, plus les taxes applicables, moins la subvention de 8 000 \$ pour un total de 38 177,26 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Nissan Sherbrooke;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-23 pour l'achat d'un véhicule électrique auprès de la compagnie Nissan Sherbrooke au montant de 40 165,12 \$ incluant les pneus, plus les taxes applicables, moins la subvention de 8 000 \$ pour un total de 38 177,26 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18-06-34596**

16.3 VENTE D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 722 311 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MADAME SARA DESPRÉS ET MONSIEUR KEVIN MONGEAU ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 18-06-34596**

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Sara Després et Monsieur Keven Mongeau, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 990 mètres carrés (10 656,26 pieds carrés);

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 39 960,98 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec Madame Sara Després et Monsieur Keven Mongeau, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 990 mètres carrés (10 656,26 pieds carrés) pour un montant 39 960,98 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Me Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**18-06-34597**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 18-06-34597**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**